Québec

PROJETS DE PROGRAMME DE DOCTORAT
EN SERVICE SOCIAL SOUMIS PAR L'UNIVERSITÉ
LAVAL ET PAR L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Avis du Conseil des universités au
ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Science.

Code: 2301-0050

Gouvernement du Québec
Dépot légal: troisième trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
Avis no 86.2
ISSN - 0709-3985
ISBN - 2-550-16721-X

Résumé

PROJETS DE PH.D. EN SERVICE SOCIAL SOUMIS SIMULTANÉMENT PAR L'U. Laval et L'U. de Montréal

Le Comité des programmes a évalué en même temps ces deux projets, d'un même type de programme, qui lui avaient été soumis à la même époque par les deux universités concernées.

Quelques précisions s'imposent sur la nature particulière du projet de l'U. de Montréal et sur les circonstances ayant entouré la transmission de son dossier de présentation au Conseil des universités. En septembre 1985, l'U. de Montréal décida d'inscrire des étudiants dans un programme de doctorat en service social approuvé par son Conseil des études en 1971 - mais jamais soumis à l'examen du Comité des programmes et du Conseil des universités - et dans lequel aucune admission n'avait été encore enregistrée. Le président du Conseil des universités, informé de cette situation, demanda alors au vice-recteur aux études de l'U. de Montréal de soumettre ce programme à la procédure régulière d'approbation des nouveaux programmes. Celui-ci acquiesça et s'engagea à retirer le programme de l'annuaire général et à ne pas y admettre d'étudiants en plus de ceux déjà inscrits à la session d'automne 1985, advenant l'éventualité où le Conseil ne recommanderait pas l'implantation du programme.

Tous les experts ont déclaré que les deux nouveaux programmes méritaient, sur le plan de la qualité, d'être implantés. De plus, les deux projets sont à peu près comparables quant à leur qualité et il est vraiment difficile de les départager sur ce point, selon les experts et le Comité, même si une analyses comparative serrée révèle que le projet de l'U. de Montréal gagne des points au chapitre de l'équipe professorale retenue et que le projet de l'U. Laval en accumule aux chapitres du dossier de présentation du projet, du projet de programme lui-même, de l'encadrement des étudiants et de l'infrastructure matérielle.

Selon la majorité des experts consultés par le Comité, l'absence de programme de doctorat en service social au Québec constitue un obstacle majeur au "développement du corps de connaissance sur lequel est fondé le service social" et, de plus, le nombre restreint des étudiants attendus dans les programmes envisagés par l'U. Laval et par l'U. de Montréal, leurs faibles coûts d'implantation et la complémentarité de leurs orientations - les pratiques sociales à l'U. Laval et les problématiques sociales à l'U. de Montréal -, permettraient d'envisager l'ouverture simultanée des deux nouveaux programmes. Par ailleurs, en raison de la rareté des contacts existant entre les Écoles de service social des deux universités en cause et de la différence des idéologies qu'elles privilégient, l'éventualité d'un programme conjoint n'est pas envisageable.

Dans ces conditions le Conseil des universités recommande:

d'autoriser l'implantation des deux programmes, et cela à titre expérimental puisqu'il importe de suivre l'évolution de ces programmes qui constitueront une nouveauté dans le réseau universitaire québécois.

TABLE DES MATIÈRES

1. IDENTIFICATION DU PROGRAMME 1

2. ETAT DE LA SITUATION 1

3. ÉVALUATION 3

3.1 Evaluation de qualité 3

3.2 Evaluation d'opportunité 6

3.3 Conclusion 7

4. RECOMMANDATION 9

1. IDENTIFICATION DES PROGRAMMES

Nom des programmes:	doctorat en service social
Appellation et abréviation des grades:	philosophiae doctor (Ph.D.)
Nom des établissements:	Université Laval
	Université de Montréal

2. ETAT DE LA SITUATION

L'Université Laval et l'Université de Montréal, dont les Ecoles de service social offrent toutes les deux un programme de maîtrise en service social[1], ont soumis à la même époque au Comité des programmes du Conseil des universités deux projets distincts de doctorat en service social. L'Université Laval, se conformant à la procédure régulière, a présenté le dossier d'élaboration d'un projet de nouveau programme. Le cheminement du dossier a été plus complexe dans le cas de l'Université de Montréal. En avril 1971, le conseil des études de cet établissement adoptait un programme de doctorat en service social. Cependant, même si ce programme a été annoncé dans l'annuaire 1971-72 de la Faculté des sciences sociales de ladite université, il n'avait jamais été offert car son implantation avait été retardée jusqu'au retour d'un certain nombre de professeurs de l'Ecole de service social envoyés en perfectionnement à l'extérieur du Québec, puis dans l'attente d'un accroissement des activités de recherche des professeurs de cette école. La "réactivation" et la restructuration du programme ayant été approuvées en avril 1985 par le Conseil des études de l'Université de Montréal, celle-ci l'annonça dans l'édition 1985-86 de son annuaire général et y admit des étudiants (5) à la session d'automne de l'année universitaire correspondante. Le président du Conseil, informé de cette situation, demanda alors au vice-recteur aux études de l'Université de Montréal de soumettre ce programme à la procédure régulière d'approbation des nouveaux programmes. Celui-ci acquiesça et s'engagea à retirer le programme de l'annuaire

(1) Il s'agit d'une M. Serv. soc., offrant le choix entre un cheminement de type A (avec accent sur les cours) et un autre de type B (avec accent sur la recherche), à l'Université Laval et d'une M.Sc. (service social), offrant le choix entre un cheminement avec mémoire et une autre sans mémoire, à l'Université de Montréal.

général et à ne pas y admettre d'étudiants en plus de ceux déjà inscrits à la session d'automne 1985, advenant l'éventualité où le Conseil ne recommanderait pas l'implantation du programme.

Le doctorat de l'Université Laval et celui de l'Université de Montréal seraient de type recherche. Le premier couvrirait les cinq champs et domaines d'études et de recherche suivants:

- famille et enfance,
- gérontologie,
- mouvements populaires,
- groupes de développement personnel et social,
- organisation et gestion des services sociaux.

Les champs et domaines d'études et de recherche qu'embrasserait le second n'ont pas été déterminés avec la même précision.

Les deux programmes auraient une structure assez voisine. Celui de l'Université Laval comporterait 96 crédits, dont 18 seraient attribués à la scolarité (9 cr. de cours obligatoires et 9 cr. de cours optionnels) et 78 à la thèse, et celui de l'Université de Montréal en comprendrait 95, dont 15 seraient alloués à la scolarité (12 cr. de cours optionnels et 3 cr. de cours au choix) et 80 à la thèse.

A l'Université Laval, les 12 professeurs qui détiennent un diplôme de doctorat, parmi les 22 professeurs de l'Ecole de service social, pourraient diriger des thèses dans le cadre du nouveau programme de doctorat en service social. Cet établissement prévoit l'engagement d'un professeur supplémentaire en cas d'implantation de ce programme et a soumis une demande de subvention en ce sens à l'intérieur du Volet 1 du Fonds de dévelopement pédagogique. A l'Université de Montréal, 15 des 18 pro-

fesseurs de l'Ecole de service social possèdent un diplôme de doctorat; dix de ces 15 professeurs, particulièrement actifs en recherche, seraient habilités à agir comme directeurs de thèses dans le nouveau programme. Dans ce cas-ci, également, un poste de professeur supplémentaire a fait l'objet d'une demande de subvention adressée au Fonds de développement pédagogique.

Enfin, le nombre des nouvelles admissions ne pourrait pas dépasser 5 par année dans le programme de l'Université Laval et celui-ci se limiterait à un total de 25 étudiants, une fois atteinte sa vitesse de croisière après 5 années d'implantation. Tel qu'indiqué ci-dessus, le programme de l'Université de Montréal a déjà enregistré 5 admissions[1]. Les nouvelles admissions y seraient limitées à 4 par an et sa capacité d'accueil maximale, qui serait atteinte après 5 ans d'implantation, a été fixée à un total de 18 étudiants.

3. EVALUATION

3.1 EVALUATION DE QUALITE

Les experts consultés par le sous-comité d'évaluation des programmes de la CREPUQ se sont tous prononcés favorablement sur la qualité des deux projets, prenant en compte la structure et le contenu des projets de programme eux-mêmes, les qualifications, l'expérience et les travaux de recherche des professeurs et, enfin, les réalisations et les activités des deux Ecoles de service social en cause. Les avis de qualité adoptés par la CREPUQ sur les deux projets ont donc été favorables. Qui plus est, aucun de ces deux avis ne met en exergue l'une ou l'autre des quelques remarques formulées par les experts.

De leur côté, tous les experts consultés par le Comité des programmes ont déclaré bonne la qualité des deux projets soumis à leur appréciation.

---

(1) Ces 5 admissions correspondent à 4 E.E.T.C.

Quelques experts, surtout ceux du Comité des programmes, et ensuite le sous-comité d'évaluation du Comité des programmes, ont procédé à une analyse comparative de la qualité des deux projets. Les résultats de cet exercice sont présentés dans les paragraphes qui suivent.

Si l'on s'attache aux dossiers de présentation, celui du projet de l'Université Laval - davantage élaboré, plus complet, etc. - est nettement supérieur à celui du projet de l'Université de Montréal. Faits révélateurs, les responsables du dernier projet ont éprouvé le besoin de préparer à l'intention des experts de la CREPUQ une version révisée du dossier de présentation antérieurement envoyé au Conseil des universités, puis, à l'intention du sous-comité d'évaluation, une note sur les "Facteurs associés à l'opportunité d'offrir le programme."

Si l'on descend au niveau des projets, la comparaison devient plus difficile à établir.

A en juger par le nombre des publications à leur actif et par l'importance des subventions de recherche dont ils bénéficient, les professeurs de l'Ecole de Service social (E.S.S.) de l'Université de Montréal sont plus productifs, en matière de travaux de recherche, que leurs homologues de l'Université Laval. Par ailleurs, une certaine tendance au comportement "autarcique" peut être reprochée à ces derniers. Il est vrai que l'E.S.S. de l'Université Laval est actuellement engagée dans un certain nombre de projets de collaboration avec des pays étrangers, notamment pour l'établissement d'Ecoles de service social. Cependant, une forte proportion des articles de revue rédigés par ses professeurs ont été publiés dans la revue "Service social" de l'Université Laval. En outre, il ressort de l'examen de leurs curriculum vitae que c'est à l'Université Laval que plus de la moitié d'entre eux ont obtenu leur grade universitaire le plus élevé. Enfin, il est établi, dans le dossier de présentation, que la maîtrise (type "B") en service social proposée par l'Université Laval constituerait le "préalable normal" pour accéder au doctorat en service social, sans que soient précisées les conditions d'admission qui seraient imposées aux détenteurs d'une maîtrise en service social décernée par une autre université.

Le projet de l'Université de Montréal ne l'emporte toutefois pas, au total, sur celui de l'Université Laval, car celui-ci est avantagé par rapport à celui-là sur plusieurs points:

- tel que déjà mentionné en 2, les champs et domaines d'études et de recherche ont déjà été délimités avec précision pour le seul projet de l'Université Laval; en outre, les cinq axes en question coïncident exactement avec ceux retenus pour la maîtrise en service social de l'Université Laval, plaçant ainsi le doctorat dans le prolongement direct de cette maîtrise.

- L'encadrement qui serait offert aux étudiants serait meilleur à l'Université Laval, puisque ceux-ci pourraient bénéficier, entre autres, de l'existence du Laboratoire de recherche de l'E.S.S., du Laboratoire facultaire en gérontologie sociale et du Centre de recherche sur les services communautaires, mis sur pied récemment à la suite d'une entente intervenue entre l'Université Laval et la Fédération des C.L.S.C.; il existe bien évidemment de nombreux groupes de recherche en service social à l'E.S.S. de l'Université de Montréal, mais ceux-ci ne sont pas organisés en laboratoires ou en centres de recherche. Par ailleurs, des locaux sont à la disposition des étudiants de 2e cycle en service social à l'Université Laval, ce qui n'est pas le cas à l'Université de Montréal.

- Il est expliqué dans le dossier de présentation du projet de l'Université Laval que les étudiants se destinant à une carrière dans l'enseignement supérieur seraient encouragés à participer à l'enseignement actuellement proposé en service social, au 1er et au 2e cycles, par cet établissement et qu'une supervision pédagogique pourrait leur être offerte. Une telle mesure n'est pas prévue dans le projet de l'Université de Montréal.

- L'étude des besoins réalisée par les promoteurs du projet de l'Université Laval a pris place, tout naturellement, avant la phase d'élaboration du projet de programme. A l'Université de Montréal, le programme de doctorat en service social est offert depuis la session de septembre de l'année 1985-86 et le "Sondage sur la formation de 3e cycle (doctorat) en service social" n'y a été effectué qu'entre le 1er et le 31 mars 1986...

- Enfin, la richesse de la Bibliothèque de l'E.S.S. de l'Université Laval, son accessibilité et les qualifications de son personnel lui ont valu des éloges de la part de nombreux experts.

3.2 EVALUATION D'OPPORTUNITE

Quatre des cinq experts consultés par le Comité des programmes, estimant, entre autres, "qu'il faut développer une pensée scientifique qui soit propre au service social", que "le gradué du 3e cycle devrait théoriquement avoir acquis la formation nécessaire pour exercer un véritable leadership intellectuel et influencer de façon significative le développement du corps de connaissance sur lequel est fondé le service social" et déplorant le fait qu'un seul programme de doctorat en service social soit actuellement offert dans l'ensemble de la francophonie - en Suisse romande, comme cela sera précisé plus loin - se sont prononcés pour le principe de l'implantation au Québec d'un programme de doctorat en service social, de type recherche.

De plus, trois de ces quatre experts, prenant en considération, notamment, le nombre restreint des étudiants attendus dans les deux programmes, les faibles coûts d'implantation de ces programmes, leur complémentarité - l'E.S.S. de l'Université Laval axant ses recherches sur "la méthodologie de l'intervention" sociale, et celle de l'Université de Montréal orientant les siennes sur "les problématiques sociales et psycho-sociales" - se sont dits en faveur de l'implantation simultanée des deux programmes. Le quatrième expert, quant à lui, a évoqué la possibilité d'un programme conjoint, écrivant qu'"A une époque où les ressources sont très limitées, l'idée, naturellement, présentait quelque intérêt". Cet expert a toutefois avoué ne pas avoir tous les éléments d'information nécessaires pour savoir si cette solution était possible dans le domaine du service social.

La quasi totalité des membres du Comité des programmes se sont rangés à l'avis des experts sur l'opportunité pour le réseau universitaire du Québec de se doter d'un programme de doctorat en service social. Cepen-

dant, d'après le Comité, comme il n'existe actuellement qu'un seul programme de doctorat en service social dans tout le Canada - à l'Université de Toronto - et un seul en Europe francophone - à l'Université de Fribourg, en Suisse - et même s'il en existe une quarantaine aux Etats-Unis, dont une vingtaine conduisant à un Ph.D., il serait difficilement concevable que le Québec, peu peuplé par rapport à ces régions, dispose à lui seul de deux de ces programmes.

C'est la raison pour laquelle le Comité a examiné avec soin la possibilité d'un programme conjoint. D'après les réactions des membres des délégations des deux universités concernées, rencontrées par son sous-comité d'évaluation, il est prévisible qu'une telle formule ne serait malheureusement pas viable, pas tellement à cause de la distance géographique séparant les deux universités, qu'en raison de la rareté des contacts déjà existant entre les deux Ecoles de service social, de la différence des domaines de spécialisation qu'elles privilégient - l'Université Laval s'intéressant davantage aux pratiques sociales et l'Université de Montréal aux problématiques sociales - et, surtout, des idéologies divergentes qu'elles ont adoptées.

3.3 CONCLUSION

Tous les experts ont déclaré que les deux nouveaux programmes méritaient, sur le plan de la qualité, d'être implantés. Certes une analyse comparative serrée révèle que si les professeurs de l'E.S.S. de l'Université de Montréal publient davantage que leurs collègues de l'E.S.S. de l'Université Laval et obtiennent des subventions aux montants plus élevés, et que si ces derniers accusent une certaine tendance à l'isolement par rapport au monde extérieur du service social (notamment: peu de publication dans des revues d'audience internationale, forte proportion en leur sein de diplômés de l'Université Laval), le projet de doctorat en service social de l'Université Laval l'emporte sur celui de l'Université de Montréal sur un certain nombre de points: champs de recherche mieux délimités, meilleure capacité d'encadrement des étudiants dans leurs travaux de recherche (existence de laboratoires et d'un centre de recherche se consacrant à des questions relevant du service social) et, pour ceux

qui se destinent à l'enseignement supérieur, dans leur initiation à la pédagogie universitaire (participation à l'enseignement proposé au 1er et au 2e cycles à l'E.S.S.), facilités matérielles supérieures (existence de bureaux pour les étudiants des cycles supérieurs, excellence de la Bibliothèque de l'E.S.S.). Tout bien pesé néanmoins, les deux projets sont à peu près comparables quant à leur qualité et il est vraiment difficile de les départager sur ce point.

La question de l'opportunité de ces implantations s'avère plus délicate. Selon la majorité des experts consultés par le Comité des programmes, l'absence de programme de doctorat en service social au Québec constitue un obstacle majeur au "développement du corps de connaissance sur lequel est fondé le service social" et, de plus, le nombre restreint des étudiants attendus dans les programmes envisagés par l'Université Laval et par l'Université de Montréal, leurs faibles coûts d'implantation et la complémentarité de leurs orientations - les pratiques sociales à l'Université Laval et les problématiques sociales à l'Université de Montréal -, permettraient d'envisager l'ouverture simultanée des deux nouveaux programmes.

Par ailleurs, en raison de la rareté des contacts existant entre les Ecoles de service social des deux universités en cause, de la différence des domaines de spécialisation et des idéologies qu'elles privilégient, l'éventualité d'un programme conjoint n'est pas envisageable.

Dans ces conditions, le Conseil des univérsités a choisi de recommander l'implantation des deux nouveaux programmes.

En outre le Conseil, estimant qu'il serait utile de suivre l'évolution de ces programmes, qui constitueront une primeur pour le Québec, recom-

mande que leur implantation soit autorisée à titre expérimental pour cinq ans dans le cas du programme de l'Université Laval, et pour quatre ans dans le cas du programme de l'Université de Montréal, celui-ci étant déjà proposé depuis une année. Les rapports d'évolution que les deux universités devront transmettre au Comité des programmes, à l'issue de ces périodes expérimentales, devraient surtout faire la preuve du respect des trois conditions suivantes:

1- le bon niveau actuellement observable des subventions externes de recherche obtenues par les professeurs devra s'être maintenu;

2- la majorité des étudiants composant la première cohorte admise dans les programmes devront avoir terminé leur période de scolarité et soutenu leur thèse;

3- le cheminement des étudiants diplômés au sortir des programmes devra être précisé.

4. RECOMMANDATION

ATTENDU la présentation, par l'Université Laval et par l'Université de Montréal, de deux projets de nouveau programme de doctorat (Ph.D.) en service social.

Recommandation 1:

CONSIDERANT l'unanimité des experts à reconnaître la qualité des deux projets et leur grande difficulté, partagée par le Comité des programmes, à faire la différence entre les deux projets sur le plan de la qualité;

CONSIDERANT l'inexistence de programme de doctorat en service social dans le réseau universitaire québécois et la quasi unanimité des experts à déplorer un tel état de fait susceptible, selon eux, d'empêcher le plein développement du corps de connaissance sur lequel est fondé le service social;

CONSIDÉRANT la non viabilité de la formule d'un programme conjoint dans le cas présent, compte tenu du caractère ténu des relations existant entre les deux Écoles de service social en cause, de la différence de leurs orientations et, surtout, de leurs idéologies respectives;

le Conseil des universités recommande au Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science;

(d'autoriser l'Université Laval et l'Université de
(Montréal à implanter leurs nouveaux programmes de
(doctorat en service social;

Recommandation 2:

CONSIDERANT qu'il serait utile de suivre l'évolution de ces programmes, qui constitueront une nouveauté pour le Québec, et notamment de connaître le cheminement des étudiants au sortir de ces programmes;

CONSIDERANT que le bon niveau des subventions externes actuellement obtenues par les professeurs retenus pour enseigner dans les deux programmes constitue un gage important de la qualité future de ces programmes;

CONSIDERANT qu'il importe de veiller à ce que les études de 3e cycle ne durent pas plus longtemps que nécessaire, au Québec;

le Conseil des universités recommande au Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science:

(d'autoriser lesdites implantations à titre expé-
(rimental pour cinq ans dans le cas du programme
(de l'Université Laval et pour quatre ans dans le
(cas du programme de l'Université de Montréal,
(celui- ci étant déjà offert depuis septembre 1985,
(le rapport que les deux universités concernées au-
(ront à transmettre au Comité des programmes, à
(l'expiration de ces périodes expérimentales, devant
(faire la preuve du respect des trois conditions
(suivantes:
(
(1- le bon niveau des subventions externes de re-
(cherche actuellement obtenues par les professeurs
(devra s'être maintenu;

(2- la majorité des étudiants composant la première
(cohorte admise dans les deux programmes devront
(avoir terminé leur période de scolarité et soutenu
(leur thèse;
(
(3- le cheminement des étudiants au sortir des deux
(programmes devra être précisé.

Ces recommandations ont été adoptées, lors de la 176e séance du Conseil des universités, tenue les 18 et 19 septembre 1986..